



A/130/C.1
17 novembre 2013

CONVOCAATION

DE LA 130^{ème} ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous informer que la 130^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire et les réunions connexes se tiendront au Centre international de Conférences de Genève (CICG) en Suisse, du dimanche 16 au jeudi 20 mars 2014.

Cette Assemblée revêtira une importance particulière car elle donnera aux Parlements membres l'occasion de célébrer le 125^{ème} anniversaire de l'Union interparlementaire.

ORDRE DU JOUR

1. Election du Président et des Vice-Présidents de la 130^{ème} Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général sur le thème L'UIP a 125 ans : renouveler notre engagement au service de la paix et de la démocratie
4. Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
5. Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles
(Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce)
6. Protéger les droits des enfants, en particulier des enfants migrants non accompagnés, et empêcher l'exploitation des enfants dans les situations de guerre et de conflit : le rôle des parlements
(Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)
7. Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies
8. Approbation des thèmes d'étude à soumettre aux Commissions permanentes et désignation des rapporteurs

CALENDRIER DE TRAVAIL

Le calendrier de travail de l'Assemblée et des réunions connexes se trouve à l'[Annexe 1](#).

Le Conseil directeur se réunira les 17 et 20 mars. Après en avoir débattu, il se prononcera sur une multitude de questions relatives au fonctionnement et aux activités de l'UIP. Par ailleurs, les membres du Conseil directeur éliront le nouveau Secrétaire général de l'UIP le jeudi 20 mars 2014 par un vote à bulletin secret. Pour sa part, l'Assemblée adoptera des résolutions sur le point d'urgence qui aura été retenu ainsi que sur les thèmes d'étude examinés par les Commissions permanentes. L'Assemblée devrait achever ses travaux à 18 h.30 le jeudi 20 mars.

POINT D'URGENCE

En vertu de l'article 11.1 du Règlement de l'Assemblée et de l'Article 14.2 des Statuts, tout Membre de l'UIP peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Si l'Assemblée décide d'inscrire à son ordre du jour un point d'urgence, celui-ci sera examiné par l'Assemblée le mardi 18 mars 2014. Des dispositions ont été prises pour la tenue le lendemain d'une éventuelle réunion du comité de rédaction chargé d'élaborer un projet de résolution.

PARTICIPATION

Les Membres de l'UIP peuvent désigner un maximum de huit délégués, ou dix pour les parlements des pays dont la population est égale ou supérieure à 100 millions d'habitants. Veuillez noter que le nombre de parlementaires supplémentaires accompagnant les délégations en qualité de conseillers ne doit pas être supérieur à deux.

L'effectif de toute délégation formée exclusivement de parlementaires du même sexe à trois sessions consécutives de l'Assemblée est automatiquement réduit d'une personne. Les parlements membres sont donc incités à tendre vers la parité dans la composition de leurs délégations.

Les Parlements membres sont en outre invités à intégrer de jeunes parlementaires dans leurs délégations. La première session officielle du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP se tiendra le premier jour de l'Assemblée (17 mars) dans la perspective d'une contribution des jeunes parlementaires aux délibérations et décisions de l'Assemblée.

Les Membres de l'UIP dont le montant des arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par eux pour les deux années complètes écoulées ne peuvent être représentés par plus de deux délégués aux réunions de l'UIP (Article 5.2 des Statuts).

Les Membres associés participent aux travaux de l'Assemblée et des Commissions permanentes avec les mêmes droits que les Membres, à l'exception du droit de voter et de présenter des candidatures aux mandats électifs.

Les organisations internationales et autres entités invitées par le Conseil directeur à se faire représenter à l'Assemblée en qualité d'observateur ont droit à deux délégués au maximum.

Les délégués sont priés de noter que la salle plénière, où se tiennent les séances de l'Assemblée et du Conseil directeur, a une capacité totale de 700 places. En fonction de la participation effective à la 130^{ème} Assemblée, le Secrétariat s'efforcera d'attribuer un nombre adéquat de sièges à toutes les délégations. Toutefois, si cela n'est pas possible, chaque délégation se verra attribuer le nombre de sièges requis en cas de vote par l'Assemblée ou le Conseil.

BUREAU RESTREINT

Le Bureau restreint de l'Assemblée est composé du Président de l'Assemblée, du Président de l'Union interparlementaire et du Vice-Président du Comité exécutif. Les Présidents des Commissions permanentes participent à ses travaux à titre consultatif.

Le Bureau restreint, assisté par le Secrétaire général de l'UIP, a pour mandat de prendre toutes mesures appropriées en vue d'assurer la bonne organisation et le déroulement harmonieux des travaux de l'Assemblée. La première séance du Bureau restreint doit se tenir en tout début de matinée le 17 mars 2014.

POSTES A POURVOIR PENDANT LA 130^{ème} ASSEMBLEE

Conformément aux amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP adoptés par les organes directeurs de l'UIP à la 129^{ème} Assemblée de l'UIP (Genève, octobre 2013), il a été décidé que chacune des quatre Commissions permanentes de l'UIP serait guidée dans son travail par un Bureau composé de trois représentants de chacun des Groupes géopolitiques. La liste des postes vacants dans ces quatre Bureaux est jointe (Annexe 3).

Les Membres sont invités à soumettre des candidatures de parlementaires qui soient compétents dans le domaine de travail de la Commission correspondante, qui soient motivés et disponibles pour participer aux travaux des nouveaux Bureaux et qui bénéficient de l'appui de leurs parlements respectifs dans l'exercice de ces fonctions. Les candidatures doivent être soumises par les Membres à leurs groupes géopolitiques respectifs, avec copie au Secrétariat de l'UIP, **bien avant le début** de la 130^{ème} Assemblée de l'UIP et, de préférence, le 2 mars 2014 au plus tard.

Les élections aux nouveaux Bureaux se tiendront durant la première séance de chacune des quatre Commissions permanentes. Les Bureaux des Commissions siégeront ensuite dans leur nouvelle configuration afin d'examiner des propositions de points d'ordre du jour et d'élaborer des programmes de travail détaillés pour leurs commissions respectives.

Une liste mise à jour des postes vacants dans les autres organes de l'UIP sera communiquée aux Membres six semaines avant l'Assemblée.

ELABORATION DES PROJETS DE RESOLUTION ET CHOIX DES POINTS D'ORDRE DU JOUR

Le calendrier provisoire pour l'élaboration des projets de résolution par les Commissions permanentes est le suivant :

<u>Date</u>	<u>Action</u>
20 novembre 2013	Date limite de soumission des contributions écrites des Parlements membres. Ces contributions seront transmises aux co-rapporteurs pour les aider à rédiger les résolutions.
17 janvier 2014	Les co-rapporteurs soumettent un projet de résolution et un mémoire explicatif au Secrétariat de l'UIP.
31 janvier 2014	Le Secrétariat de l'UIP communique les projets de résolution et les mémoires explicatifs aux Parlements membres en anglais et en français.
2 mars 2014	Date limite de dépôt des amendements aux projets de résolution par les Parlements membres.
17-20 mars 2014	Durant la 130 ^{ème} Assemblée de l'UIP, les Commissions permanentes siègent pour débattre et adopter les projets de résolution.
20 mars 2014	L'Assemblée de l'UIP adopte officiellement les résolutions.

Conformément aux amendements apportés au Règlement des Commissions permanentes, les propositions de thèmes d'étude à traiter par les Commissions permanentes doivent être présentées au plus tard 15 jours avant l'ouverture de l'Assemblée précédant celle où le thème d'étude sera traité. Les Membres sont donc invités à soumettre le 2 mars au plus tard au Secrétariat de l'UIP leurs propositions de thèmes d'étude à traiter par les Commissions permanentes.

DEBAT GENERAL (point 3 de l'ordre du jour)

Comme cela est indiqué dans l'ordre du jour, le thème global du débat général sera L'UIP à 125 ans : renouveler notre engagement au service de la paix et de la démocratie.

Conformément aux dispositions du Règlement de l'Assemblée, chaque délégation a un temps de parole de huit minutes à moins que le Bureau restreint n'en décide autrement. Lorsque, dans ce débat, deux orateurs ou oratrices s'expriment au nom d'une délégation, ils se partagent ce temps de parole de la manière qui convient.

Conformément aux décisions prises par le Conseil directeur de l'UIP, le temps de parole des Observateurs est limité à cinq minutes. Par ailleurs, une certaine souplesse est observée s'agissant des chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies qui souhaiteraient exprimer leurs vues devant l'UIP.

L'inscription se fait au Service d'inscription des orateurs, situé juste à l'extérieur de l'entrée principale de la salle plénière (Salle 1) au premier étage du CICG. L'inscription est ouverte 24 heures avant le début de la première séance plénière de l'Assemblée, le dimanche 16 mars à 11 heures.

Les Membres peuvent aussi communiquer les noms de leurs orateurs à l'avance au Secrétariat de l'UIP par courriel ou par fax en utilisant le formulaire ci-joint de "Pré-inscription des orateurs" (Annexe 6).

La pré-inscription sera considérée comme valable une fois que l'ordre définitif des orateurs aura été déterminé par le tirage au sort traditionnel, à 18 heures le dimanche 16 mars 2014 (voir l'article 23.2 du Règlement de l'Assemblée).

VICE-PRESIDENTS DE L'ASSEMBLEE

Conformément à l'article 7.3 du Règlement de l'Assemblée, toute délégation parlementaire peut désigner l'un de ses membres en qualité de vice-président(e) de l'Assemblée. Certains d'entre eux seront donc appelés à remplacer le Président ou la Présidente de l'Assemblée pendant une séance ou partie de séance.

Les délégations sont priées d'indiquer le nom de la personne désignée comme vice-président(e) de l'Assemblée lorsqu'elles se présentent au Service d'inscription de l'UIP à Genève.

TABLEAU DE REPARTITION DES VOIX

On trouvera à l'Annexe 2 un tableau provisoire de répartition des voix auxquelles les délégations ont droit durant la 130^{ème} Assemblée.

Les Membres sont aimablement priés de vérifier les chiffres les concernant et, si besoin est, de faire part au Secrétariat de l'Union interparlementaire à Genève, de préférence avant la session, de toute demande de modification. Le tableau définitif de répartition des voix pour l'Assemblée sera distribué à l'ouverture de la session.

LANGUES

Le Secrétariat de l'Union interparlementaire assurera l'interprétation simultanée dans les deux langues officielles, l'anglais et le français, ainsi qu'en arabe et en espagnol, pour les réunions de tous les organes statutaires.

Trois autres canaux ont été réservés pour les langues chinoise, japonaise et russe, pour les séances de l'Assemblée, du Conseil directeur et les réunions-débat.

Les délégués pourront, à titre exceptionnel, s'exprimer dans une autre langue, à la condition qu'ils s'assurent le concours d'une personne pouvant interpréter leur intervention dans l'une ou l'autre des langues officielles de l'UIP et que des exemplaires de leur discours soient remis suffisamment à l'avance et au moins deux heures avant qu'il ne soit prononcé à la chef-interprète (Mme F. Steinig-Huang).

REUNIONS D'AUTRES INSTANCES

Les organes suivants se réuniront aussi à l'occasion de l'Assemblée :

- Conseil directeur (17 et 20 mars, séances publiques);
- Comité exécutif (13, 14, 15 et 19 mars, à huis clos);
- Sous-Comité des finances (12 mars, à huis clos);
- Réunion des Femmes parlementaires (16 et 18 mars, séances publiques);
- Comité de coordination de la Réunion des Femmes parlementaires (16, 18 et 19 mars, à huis clos);
- Groupe du partenariat entre hommes et femmes (15 et 19 mars, à huis clos);
- Comité des droits de l'homme des parlementaires (du 15 au 19 mars, à huis clos);
- Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (16 et 19 mars, à huis clos);
- Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (17 mars, à huis clos);
- Groupe de facilitateurs concernant Chypre (18 mars, à huis clos);
- Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, de l'enfant et du nouveau-né (17 mars, à huis clos);
- Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (17 mars, séance publique).

L'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) siègera également au CIGC à l'occasion de l'Assemblée. La réunion sera convoquée par son président.

RESULTATS DE L'ASSEMBLEE

Toutes les délégations recevront deux exemplaires de la brochure des Résultats de la 130^{ème} Assemblée. En outre, ce document est accessible depuis le site Web de l'UIP deux semaines après la clôture de l'Assemblée, date à laquelle une version électronique peut être téléchargée au format PDF.

INSCRIPTION

Les délégations sont priées de respecter la date limite d'inscription fixée au 3 mars 2014.

Le Secrétariat de l'UIP a entrepris la mise au point d'un système d'inscription en ligne pour ses assemblées. Un premier essai d'inscription en ligne sera effectué pour la 130^{ème} Assemblée. Il se fera en parallèle avec le système d'inscription traditionnel. On trouvera à l'Annexe 4 des indications sur la façon d'utiliser le nouveau système d'inscription, qui sera opérationnel à partir du 15 décembre. Pour les Membres de l'UIP, une seule personne devra être chargée de la coordination de la délégation et aura accès à la procédure d'inscription.

Etant donné qu'il s'agit d'une phase de transition, les délégations sont priées de renvoyer également le formulaire d'inscription ci-joint (Annexe 5) au Secrétariat de l'UIP par fax : +41 22 919 41 60 ou par courriel : registration@ipu.org. Elles peuvent aussi soumettre une copie du formulaire d'inscription, qui peut être générée en ligne en cliquant sur "Exporter la liste de la délégation".

Le Service d'inscription et d'information sera ouvert au CICG le samedi 15 mars de 9 à 18 heures et du 16 au 20 mars de 8 à 19 heures. Nous vous informons que ce service ne peut remettre les badges des délégations aux missions permanentes à Genève que si l'UIP a reçu du Parlement membre une lettre d'autorisation dûment signée. Même lorsque les badges ont été récupérés par les missions permanentes, les délégations sont priées de contacter le Service d'inscription et d'information et de contrôler l'exactitude des informations figurant dans la liste des participants.

RESERVATIONS DE CHAMBRES D'HOTEL

Le mois de mars est particulièrement chargé pour les hôtels à Genève. Les délégués sont donc priés de faire leurs réservations le plus tôt possible. Les délégations des pays ayant une mission permanente à Genève sont invitées à contacter leurs missions car ces dernières ont l'habitude de recevoir des délégations aux réunions de l'ONU et de se charger des réservations de chambres d'hôtel. Nombre d'entre elles ont négocié des tarifs préférentiels auprès d'hôtels situés à proximité du Palais des Nations et du CICG.

Pour les Membres n'ayant pas de représentation diplomatique à Genève ainsi que les Membres associés et les Observateurs officiels, le Secrétariat de l'UIP a pré-réservé un nombre limité de chambres dans quatre hôtels de Genève (Ibis Grand-Pré - 3 étoiles, Warwick - 4 étoiles et Le Richmond et Mövenpick - 5 étoiles, dont les prix vont de CHF 190 à 400).

Les conditions de réservation sont très strictes et les délégués sont priés de respecter la date-limite pour chaque hôtel comme indiqué sur le formulaire car, après cette date, les tarifs préférentiels négociés ne seront plus valables et les chambres ne seront plus disponibles. Veuillez contacter le Secrétariat de l'UIP par fax : +41 22 919 41 60 ou par courriel : postbox@ipu.org si vous souhaitez recevoir des informations complémentaires et le formulaire de réservation de chambre d'hôtel.

Conformément à la pratique des hôtels à Genève, seules les réservations faites au moyen d'une carte de crédit seront confirmées. Il est également possible de faire des réservations en ligne via le site de l'Office du tourisme sur : <http://www.geneve-tourisme.ch/fr/ou-dormir/>.

VISAS

La Suisse est membre associé des Accords de Schengen et fait donc partie de l'espace Schengen. Le 11 octobre 2011, les Etats membres de Schengen ont mis en place le Système d'information sur les visas (VIS) qui sert à stocker les données biométriques (empreintes digitales et image faciale) des demandeurs de visas Schengen. Toutes les ambassades et tous les consulats de Suisse seront progressivement reliés au système VIS.

Les demandeurs de visa doivent prendre rendez-vous avec l'Ambassade/le Consulat suisse et soumettre et enregistrer leurs données biométriques en personne. Ces données restent valables dans le système VIS pendant une période de cinq ans.

Un document officiel expliquant la mise en œuvre du système VIS, l'enregistrement des données biométriques et le calendrier de déploiement des ambassades/consulats connectés au système VIS suisses peut être consulté sur :

https://www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/themen/einreise/einfuehrung_vis.html.

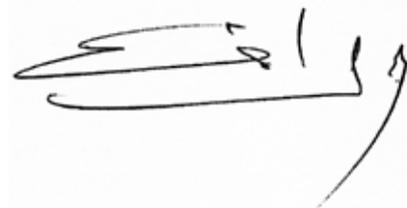
Le délai nécessaire pour obtenir un visa est fortement tributaire des circonstances locales. En outre, la Suisse a signé des accords avec certains pays où elle n'est pas représentée par une instance diplomatique ou consulaire. A certaines conditions, ces accords autorisent la délivrance de visas par un Etat Schengen dans un pays où la Suisse n'est pas représentée. Il est donc vivement recommandé aux demandeurs de se renseigner directement auprès de l'Ambassade/du Consulat suisse dans leur pays de résidence ou de consulter le site Web approprié. Les rendez-vous pour la soumission et l'enregistrement des données biométriques doivent donc être pris longtemps à l'avance, selon les indications données par les autorités suisses. Veuillez noter que, en raison de l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen, les visas ne sont plus délivrés à l'arrivée à l'Aéroport international de Genève.

Nous espérons que votre parlement sera représenté à la 130^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire et que la délégation, sous votre conduite, prendra une part active aux travaux.

Dans cette attente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.



Anders B. JOHNSON
Secrétaire général
de l'Union interparlementaire



Abdelwahad RADI
Président
de l'Union interparlementaire

PROGRAMME GENERAL DE TRAVAIL DE LA 130^{ème} ASSEMBLEE ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 16 au 20 mars 2014

Mercredi 12 mars 2014

	10:00 - 13:00	Sous-Comité des finances*
	15:00 - 18:00	Salle de réunion principale, Siège de l'UIP

Jeudi 13 mars 2014

	10:00 - 13:00	Comité exécutif*
	15:00 - 18:00	Salle de réunion principale, Siège de l'UIP

Vendredi 14 mars 2014

	10:00 - 13:00	Comité exécutif*
	15:00 - 18:00	Salle de réunion principale, Siège de l'UIP

Samedi 15 mars 2014

	09.00 – 18.00	Ouverture de l'inscription – Hall principal, CICG
	09.00 – 10.00	Groupe du partenariat entre hommes et femmes* Salle de réunion principale, Siège de l'UIP
	09.30 – 13.00	Comité des droits de l'homme des parlementaires* Salle B, Bâtiment CCV, CICG
	10:00 - 13:00	Comité exécutif* Salle de réunion principale, Siège de l'UIP
	14.30 – 18.00	Comité des droits de l'homme des parlementaires* Salle B, Bâtiment CCV, CICG
	15:00 - 18:00	Comité exécutif* Salle de réunion principale, Siège de l'UIP

Dimanche 16 mars 2014

	07.30 – 09.15	Comité de coordination des Femmes parlementaires* Salle A, Bâtiment CCV, CICG
	09.30 – 12.30	Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient* Salle C, Bâtiment CCV, CICG
	09.30 – 13.00	Réunion des Femmes parlementaires Salle 2, niveau 0, CICG
	14.00 – 15.00	Réunion des conseillers et secrétaires des délégations Salles 5 & 6, niveau 3, CICG
	14.30 – 18.00	Réunion des Femmes parlementaires Salle 2, niveau 0, CICG
	15.00 – 18.30	Comité des droits de l'homme des parlementaires* Salle B, Bâtiment CCV, CICG
	15.30 – 18.00	Réunion conjointe des Bureaux des Commissions permanentes et des Présidents des Groupes géopolitiques* Salle A, Bâtiment CCV, CICG

* à huis clos

Lundi 17 mars 2014 (Jour 1)

	08.00 – 09.00	Bureau restreint de l'Assemblée* Salon VIP, niveau 3, CICC
	09.00 – 10.45	Conseil directeur Salle 1, niveau 1, CICC
	09.00 – 12.00	Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (ANGLAIS UNIQUEMENT)* Salle 8, niveau 2, CICC
	09.00 – 13.00	Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale Election des membres du Bureau, présentation et examen du projet de résolution Salle 2, niveau 0, CICC
	09.30 – 12.30	Forum des jeunes parlementaires de l'UIP Salle A, Bâtiment CCV, CICC
	10.00 – 11.30	Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire* Salle C, Bâtiment CCV, CICC
	11.00 – 13.00	Assemblée : élection du Président, suivie par le débat général Salle 1, niveau 1, CICC
ASGP	09.30 – 11.00	Comité exécutif de l'ASGP* Salle 20, niveau 3, CICC
	11.00 – 12.30	Réunion de l'ASGP Salles 5 & 6, niveau 3, CICC
	14.30 – 16.30	Assemblée : débat général Salle 1, niveau 1, CICC
	14.30 – 18.00	Comité des droits de l'homme des parlementaires* Salle B, Bâtiment CCV, CICC
	14.30 – 18.30	Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme Election des membres du Bureau, présentation et examen du projet de résolution Salle 2, niveau 0, CICC
	14.30 – 18.30	Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale Rédaction de la résolution Salle A, Bâtiment CCV, CICC
	16.30 – 18.30	Assemblée : vote sur un éventuel point d'urgence et poursuite du débat général Salle 1, niveau 1, CICC
ASGP	14.30 – 17.30	Réunion de l'ASGP Salles 5 & 6, niveau 3, CICC

* à huis clos

Mardi 18 mars 2014 (Jour 2)

-  09.00 – 11.00 **Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale**
Rédaction de la résolution
Salle A, Bâtiment CCV, CICG
-  09.00 – 13.00 **Assemblée : débat général**
Salle 1, niveau 1, CICG
-  09.00 – 13.00 **Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce**
Election des membres du Bureau, présentation et examen du projet de résolution
Salle 2, niveau 0, CICG
-  09.30 – 11.00 Groupe de Facilitateurs concernant Chypre*
Salle 8, niveau 2, CICG
-  09.30 – 13.00 Comité des droits de l'homme des parlementaires*
Salle B, Bâtiment CCV, CICG
-  11.30 – 13.30 **Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme**
Rédaction de la résolution en plénière
Salles 3 & 4, niveau 0, CICG
- ASGP 09.30 – 10.00 Comité exécutif de l'ASGP*
Salle 20, niveau 3, CICG
- 10.00 – 12.30 Réunion de l'ASGP
Salles 5 & 6, niveau 3, CICG
-  14.30 – 16.00 Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale*
Salle A, Bâtiment CCV, CICG
-  14.30 – 18.30 **Assemblée : débat général suivi par le débat sur le point d'urgence**
Salle 1, niveau 1, CICG
-  14.30 – 18.30 **Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme**
Rédaction de la résolution en plénière
Salles 3 & 4, niveau 0, CICG
-  15.00 – 15.45 Réunion des Femmes parlementaires
Salle 2, niveau 0, CICG
-  16.00 – 17.00 Comité de coordination des Femmes parlementaires*
Salle A, Bâtiment CCV, CICG
-  16.30 – 18.30 **Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale**
Adoption du projet de résolution
Salle 2, niveau 0, CICG
-  17.15 – 17.45 Réunion des Femmes parlementaires
Salle A, Bâtiment CCV, CICG
- ASGP 14.30 – 17.30 Réunion de l'ASGP
Salles 5 & 6, niveau 3, CICG

* à huis clos

Mercredi 19 mars 2014 (Jour 3)

	09.00 – 10.00	Groupe du partenariat entre hommes et femmes* Salle A, Bâtiment CCV, CIGC
	09.00 – 11.00	Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme* Salle B, Bâtiment CCV, CIGC
	09.00 – 13.00	Commission permanente des Affaires des Nations Unies Election du Bureau et débat Salle 2, niveau 0, CIGC
	09.00 – 13.00	Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce Rédaction de la résolution en plénière Salles 3 & 4, niveau 0, CIGC
	09.00 – 13.00	Eventuel comité de rédaction pour le point d'urgence* Salle C, Bâtiment CCV, CIGC
	10.00 – 12.30	Comité exécutif* Salle A, Bâtiment CCV, CIGC
ASGP	09.30 – 10.00	Comité exécutif de l'ASGP* Salle 20, niveau 3, CIGC
	10.00 – 12.30	Réunion de l'ASGP Salles 5 & 6, niveau 3, CIGC
	14.00 – 16.00	Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies* Salle 18, niveau -1, CIGC
	14.00 - 16.00	Réunion-débat 1 Salle A, Bâtiment CCV, CIGC
	14.30 – 16.30	Fin des travaux d'un éventuel comité de rédaction pour le point d'urgence Salle C, Bâtiment CCV, CIGC
	14.30 – 16.30	Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce Rédaction de la résolution en plénière Salles 3 & 4, niveau 0, CIGC
	14.30 – 17.30	Comité des droits de l'homme des parlementaires* Salle B, Bâtiment CCV, CIGC
	16.30 – 18.30	Assemblée : poursuite et fin du débat général Salle 1, niveau 1, CIGC
	16.30 – 18.30	Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme Adoption du projet de résolution Salle 2, niveau 0, CIGC
	17.00 – 18.00	Comité de coordination des Femmes parlementaires* Salle A, Bâtiment CCV, CIGC
	17.00 – 19.00	Comité Moyen-Orient* Salle C, Bâtiment CCV, CIGC
ASGP	14.30 – 17.30	Réunion de l'ASGP Salles 5 & 6, niveau 3, CIGC

* à huis clos

Jeudi 20 mars 2014 (Jour 4)

	09.00 – 13.00	Conseil directeur Election au poste de Secrétaire général Salle 1, niveau 1, CICG
	09.00 – 11.00	Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce* Salle C, Bâtiment CCV, CICG
	11.30 – 13.00	Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce Adoption du projet de résolution Salle 2, niveau 0, CICG
ASGP	09.30 – 10.00	Comité de rédaction de l'ASGP* Salle 20, niveau 3, CICG
	10.00 – 12.30	Réunion de l'ASGP Salles 5 & 6, niveau 3, CICG
	14.30 – 17.00	Conseil directeur Salle 1, niveau 1, CICG
	17.00 – 18.30	Assemblée Séance de clôture Salle 1, niveau 1, CICG
	14.30 – 16.30	Réunion-débat 2 Salles 3 & 4, niveau 0, CICG
ASGP	14.30 – 17.30	Réunion de l'ASGP Salles 5 & 6, niveau 3, CICG

Légende :

Assemblée /
Conseil directeur



Commissions /
Réunions-débat



Autres réunions de
l'Assemblée, y compris
réunions à huis clos



* à huis clos

TABLEAU PROVISOIRE DE REPARTITION DES VOIX A LA 130^{ème} ASSEMBLEE
(Conformément à l'Article 15.2 des Statuts)

	MEMBRES	Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
1.	Afghanistan	10	24.1	4	14
2.	Afrique du Sud	10	40.4	6	16
3.	Albanie	10	3.0	1	11
4.	Algérie	10	33.2	5	15
5.	Allemagne	10	81.3	9	19
6.	Andorre	10	0.08	0	10
7.	Angola	10	8.3	2	12
8.	Arabie saoudite	10	27.1	4	14
9.	Argentine	10	41.0	6	16
10.	Arménie	10	3.4	1	11
11.	Australie	10	21.0	4	14
12.	Autriche	10	7.8	2	12
13.	Azerbaïdjan	10	7.3	2	12
14.	Bahrein	10	0.7	0	10
15.	Bangladesh	10	153.0	10	20
16.	Bélarus	10	10.2	3	13
17.	Belgique	10	9.9	2	12
18.	Bénin	10	7.6	2	12
19.	Bhoutan	10	0.7	0	10
20.	Bolivie	10	6.7	2	12
21.	Bosnie-Herzégovine	10	4.3	1	11
22.	Botswana	10	1.3	1	11
23.	Brésil	10	146.0	10	20
24.	Bulgarie	10	8.5	2	12
25.	Burkina Faso	10	10.4	3	13
26.	Burundi	10	5.2	2	12
27.	Cambodge	10	10.7	3	13
28.	Cameroun	10	12.9	3	13
29.	Canada	10	30.8	5	15
30.	Cap-Vert	10	0.3	0	10
31.	Chili	10	15.1	3	13
32.	Chine	10	1 200.0	13	23
33.	Chypre	10	0.7	0	10
34.	Colombie	10	29.5	4	14
35.	Congo	10	1.9	1	11
36.	Costa Rica	10	3.3	1	11
37.	Côte d'Ivoire	10	15.5	3	13
38.	Croatie	10	4.8	1	11
39.	Cuba	10	10.2	3	13
40.	Danemark	10	5.2	2	12
41.	Djibouti	10	0.79	0	10
42.	El Salvador	10	5.3	2	12
43.	Emirats arabes unis	10	2.5	1	11
44.	Equateur	10	14.0	3	13
45.	Espagne	10	39.4	5	15
46.	Estonie	10	1.5	1	11
47.	Ethiopie	10	67.5	8	18

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
48.	Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	10	2.3	1	11
49.	Fédération de Russie	10	148.8	10	20
50.	Finlande	10	5.4	2	12
51.	France	10	58.3	7	17
52.	Gabon	10	1.0	1	11
53.	Gambie	10	1.5	1	11
54.	Géorgie	10	4.7	1	11
55.	Ghana	10	25.0	4	14
56.	Grèce	10	10.2	3	13
57.	Guatemala	10	8.2	2	12
58.	Guinée-Bissau	10	1.5	1	11
59.	Guinée équatoriale	10	1.0	1	11
60.	Haiti	10	10.2	3	13
61.	Honduras	10	8.1	2	12
62.	Hongrie	10	10.4	3	13
63.	Inde	10	1 000.3	13	23
64.	Indonésie	10	206.0	12	22
65.	Iran (République islamique d')	10	60.5	8	18
66.	Iraq	10	26.7	4	14
67.	Irlande	10	4.5	1	11
68.	Islande	10	0.31	0	10
69.	Israël	10	6.7	2	12
70.	Italie	10	57.0	7	17
71.	Japon	10	123.6	10	20
72.	Jordanie	10	5.5	2	12
73.	Kazakhstan	10	17.0	3	13
74.	Kenya	10	24.0	4	14
75.	Kirghizistan	10	4.5	1	11
76.	Koweït	10	2.2	1	11
77.	Lesotho	10	2.1	1	11
78.	Lettonie	10	2.7	1	11
79.	Liban	10	2.4	1	11
80.	Libye	10	3.9	1	11
81.	Liechtenstein	10	0.3	0	10
82.	Lituanie	10	3.9	1	11
83.	Luxembourg	10	0.4	0	10
84.	Malaisie	10	22.7	4	14
85.	Malawi	10	13.9	3	13
86.	Maldives	10	0.35	0	10
87.	Mali	10	8.0	2	12
88.	Malte	10	0.3	0	10
89.	Maroc	10	31.5	5	15
90.	Maurice	10	1.02	1	11
91.	Mauritanie	10	3.1	1	11
92.	Mexique	10	104.0	10	20
93.	Micronésie (Etats fédérés de)	10	0.10	0	10
94.	Monaco	10	0.03	0	10
95.	Mongolie	10	2.0	1	11
96.	Monténégro	10	0.62	0	10
97.	Mozambique	10	12.1	3	13
98.	Myanmar	10	60.3	8	18

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
99.	Namibie	10	1.5	1	11
100.	Népal	10	26.4	4	14
101.	Nicaragua	10	5.1	2	12
102.	Niger	10	16.5	3	13
103.	Nigéria	10	140.4	10	20
104.	Norvège	10	5.0	2	12
105.	Nouvelle-Zélande	10	4.4	1	11
106.	Oman	10	2.5	1	11
107.	Ouganda	10	17.0	3	13
108.	Pakistan	10	160.9	11	21
109.	Palaos	10	0.02	0	10
110.	Palestine	10	3.9	1	11
111.	Panama	10	1.7	1	11
112.	Papouasie-Nouvelle-Guinée	10	3.0	1	11
113.	Paraguay	10	5.7	2	12
114.	Pays-Bas	10	15.3	3	13
115.	Pérou	10	23.0	4	14
116.	Philippines	10	62.1	8	18
117.	Pologne	10	38.5	5	15
118.	Portugal	10	10.3	3	13
119.	Qatar	10	0.88	0	10
120.	République arabe syrienne	10	12.5	3	13
121.	République de Corée	10	50.8	7	17
122.	Rép. dém. du Congo	10	56.8	7	17
123.	Rép. dém. populaire lao	10	5.6	2	12
124.	République dominicaine	10	9.0	2	12
125.	République de Moldova	10	4.3	1	11
126.	Rép. populaire dém. de Corée	10	20.9	4	14
127.	République tchèque	10	10.5	3	13
128.	République-Unie de Tanzanie	10	34.4	5	15
129.	Roumanie	10	23.0	4	14
130.	Royaume-Uni	10	60.2	8	18
131.	Rwanda	10	6.2	2	12
132.	Saint-Marin	10	0.02	0	10
133.	Samoa	10	0.17	0	10
134.	Sao Tomé-et-Principe	10	0.16	0	10
135.	Sénégal	10	7.0	2	12
136.	Serbie	10	9.7	2	12
137.	Seychelles	10	0.08	0	10
138.	Sierra Leone	10	4.9	1	11
139.	Singapour	10	5.08	2	12
140.	Slovaquie	10	5.2	2	12
141.	Slovénie	10	1.9	1	11
142.	Somalie	10	10.4	3	13
143.	Soudan	10	33.4	5	15
144.	Soudan du Sud	10	10.0	3	13
145.	Sri Lanka	10	17.0	3	13
146.	Suède	10	8.7	2	12
147.	Suisse	10	6.7	2	12
148.	Suriname	10	0.4	0	10
149.	Tadjikistan	10	5.1	2	12
150.	Tchad	10	10.7	3	13

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
151.	Thaïlande	10	60.1	8	18
152.	Timor-Leste	10	0.92	0	10
153.	Togo	10	5.4	2	12
154.	Trinité-et-Tobago	10	1.22	1	11
155.	Tunisie	10	10.2	3	13
156.	Turquie	10	64.5	8	18
157.	Ukraine	10	50.1	7	17
158.	Uruguay	10	3.2	1	11
159.	Venezuela	10	18.1	3	13
160.	Viet Nam	10	63.7	8	18
161.	Yémen	10	10.5	3	13
162.	Zambie	10	10.9	3	13
163.	Zimbabwe	10	10.4	3	13



POSTES VACANTS AUX BUREAUX DES COMMISSIONS PERMANENTES

Conformément aux amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP adoptés à la 129^{ème} Assemblée de l'UIP (Genève, octobre 2013), chaque Commission permanente de l'UIP est guidée dans son travail par un bureau composé de trois représentants de chacun des Groupes géopolitiques existants, lesquels ne désignent pas plus de deux candidats du même sexe pour chaque Bureau. Par ailleurs, il faut impérativement veiller à inclure des jeunes parlementaires et à encourager les candidatures provenant de nouveaux Membres de l'UIP ainsi que de Membres qui ne siègent pas dans d'autres Bureaux à l'UIP. Les membres des Bureaux sont élus pour un mandat de deux ans et peuvent être réélus pour un nouveau mandat de deux ans.

Les candidats à un Bureau sont présentés par leur groupe géopolitique et doivent, dans la mesure du possible, être experts et spécialisés dans le domaine de compétence de la Commission permanente. En outre, les membres élus d'un Bureau bénéficient de l'appui de leurs parlements respectifs dans l'exercice de leurs fonctions. On s'efforce d'assurer leur participation aux Assemblées de l'UIP pendant la durée de leur mandat au sein du bureau.

Les élections aux Bureaux des Commissions permanentes se tiendront lors de la première séance de chaque Commission à la 130^{ème} Assemblée de l'UIP (Genève, mars 2014). Les nouveaux Bureaux pourront donc siéger dans leur nouvelle configuration durant l'Assemblée pour débattre d'un certain nombre de questions importantes et prendre les décisions correspondantes (programme de travail détaillé et choix des thèmes d'étude qui seront traités par leurs commissions respectives). Les membres des Bureaux en exercice n'ayant pas achevé leur mandat pourront rester en fonctions jusqu'à échéance dudit mandat.

Les Membres sont donc invités à soumettre leur candidature aux Bureaux des Commissions permanentes à leurs groupes géopolitiques, avec copie au Secrétariat de l'UIP, bien avant l'ouverture de la 130^{ème} Assemblée de l'UIP. La composition des Bureaux des Commissions permanentes et les postes vacants se présentent comme suit :

Commission permanente de la paix et de la sécurité

Groupe africain

- M. G. SCHNEEMAN, Afrique du Sud (fin du premier mandat : avril 2014)
- M. A. BOUGUE, Cameroun (fin du second mandat : avril 2015)
- Un poste vacant (à pourvoir par une femme parlementaire)

Groupe arabe

- Mme S. HAJ HASSAN, Jordanie (fin du premier mandat : avril 2015)
- Deux postes vacants (dont un au moins doit être pourvu par un homme parlementaire)

Groupe Asie-Pacifique

- M. S. DANUSUBROTO, Indonésie (fin du second mandat : avril 2015)
- deux postes vacants (à pourvoir par un homme et une femme parlementaires)

Groupe Eurasie

- trois postes vacants (à pourvoir par des hommes et des femmes parlementaires)

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- M. D. FILMUS, Argentine (fin du second mandat : avril 2015)
- M. L.E. SIERRA GRAJALES, Colombie (fin du premier mandat : avril 2014)
- un poste vacant (à pourvoir par une femme parlementaire)

Groupe des Douze Plus

- trois postes vacants (à pourvoir par des hommes et des femmes parlementaires)

Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

Groupe africain

- M. H.R. MOHAMED, République-Unie de Tanzanie (fin du second mandat : avril 2015)
- deux postes vacants (à pourvoir par un homme et une femme parlementaires)

Groupe arabe

- M. N. NAJADAH, Koweït (fin du premier mandat : avril 2015)
- M. M. DMOUR, Jordanie (fin du second mandat : avril 2015)
- un poste vacant (à pourvoir par une femme parlementaire)

Groupe Asie-Pacifique

- M. I.A. BILOUR, Pakistan (fin du second mandat : avril 2015)
- deux postes vacants (à pourvoir par un homme et une femme parlementaires)

Groupe Eurasie

- M. B.-Z. ZHAMBALNIMBUYEV, Fédération de Russie (fin du second mandat : avril 2015)
- deux postes vacants (à pourvoir par un homme et une femme parlementaires)

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- M. R. LEÓN, Chili (fin du second mandat : avril 2015)
- M. F. BUSTAMANTE, Equateur (fin du second mandat : avril 2015)
- un poste vacant (à pourvoir par une femme parlementaire)

Groupe des Douze Plus

- M. F.-X. de DONNEA, Belgique (fin du second mandat : avril 2015)
- Mme M. OBRADOVIC, Serbie (fin du premier mandat : avril 2015)
- un poste vacant

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

Groupe africain

- trois postes vacants (à pourvoir par des hommes et des femmes parlementaires)

Groupe arabe

- Mme J. NASSIF, Bahreïn (fin du second mandat : avril 2015)
- M. R. ABDUL-JABBAR, Iraq (fin du second mandat : avril 2015)
- un poste vacant

Groupe Asie-Pacifique

- Mme F.Z. NADIRI, Afghanistan (fin du premier mandat : avril 2015)
- deux postes vacants (à pourvoir par un homme et une femme parlementaires)

Groupe Eurasie

- trois postes vacants (à pourvoir par des hommes et des femmes parlementaires)

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- M. J.M. GALÁN, Colombie (fin du second mandat : avril 2015)
- Mme G. ORTIZ, Mexique (fin du premier mandat : avril 2015)
- un poste vacant

Groupe des Douze Plus

- M. C. JANIÁK, Suisse (fin du premier mandat : avril 2015)
- Mme L. WALL, Nouvelle-Zélande (fin du premier mandat : avril 2015)
- un poste vacant

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

Un nouveau Bureau sera mis en place. Il se composera de 18 membres, répartis à parité stricte entre hommes et femmes. Les membres actuels du Groupe consultatif remplissant les conditions pour faire partie du Bureau (compétence dans le domaine et facilités de leur parlement pour la réalisation d'activités concrètes) peuvent soumettre leur candidature.

Les sièges à pourvoir sont répartis comme suit :

- Groupe africain : trois sièges
- Groupe arabe : trois sièges
- Groupe Asie-Pacifique : trois sièges
- Groupe Eurasie : trois sièges
- Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes : trois sièges
- Groupe des Douze Plus : trois sièges.



NOTE EXPLICATIVE SUR L'INSCRIPTION EN LIGNE A L'UIP

Le Secrétariat de l'UIP a entrepris de mettre au point pour ses Assemblées un système d'inscription en ligne qui sera mis en service à titre d'essai pour la première fois à l'Assemblée de mars 2014. S'agissant d'un premier essai, les commentaires ou suggestions dont vous voudrez bien nous faire part seront les bienvenus.

Le système est accessible via le site de l'UIP, sur la page de la 130^{ème} Assemblée, par simple clic sur le bouton d'inscription. Il sera accessible à compter du 15 décembre 2013.

A noter : Il est recommandé aux Membres de l'UIP de désigner un coordonnateur de la délégation qui sera le seul utilisateur du système d'inscription en ligne et qui choisira un mot de passe.

Le processus d'inscription est le suivant :

1. Créez un compte et saisissez les informations demandées sur cette page.
2. Une fois que vous vous êtes inscrits, connectez-vous en utilisant votre compte.
3. Cliquez sur "S'inscrire à cette réunion" pour vous inscrire à la 130^{ème} Assemblée.
4. Cliquez sur "Commencer l'inscription" pour inscrire votre délégation. En votre qualité de coordinateur de la délégation, n'oubliez pas de vous inclure si vous avez l'intention d'assister à la réunion.
5. Il vous sera possible d'apporter des modifications à vos données à tout moment jusqu'à une semaine avant l'ouverture de l'Assemblée, soit jusqu'au 10 mars 2014.

Le processus d'inscription comporte une **phase de validation** durant laquelle les administrateurs système examineront votre inscription. Une fois votre inscription validée, vous en recevrez confirmation par courriel. Sinon, l'un de nos administrateurs prendra contact avec vous pour toute démarche nécessitant un suivi.

Si vous avez des questions sur l'inscription en général, veuillez les adresser à Mme Sally-Anne Sader, Chargée des services de conférence, à l'adresse sas@ipu.org. Si vous avez besoin d'une assistance technique, veuillez contacter l'informaticien qui a mis au point le système, M. Robert Narvaez, à l'adresse rn@ipu.org, avec copie à Mme Sader.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Veillez remplir ce formulaire et le retourner au plus tard le 3 mars 2014 au Secrétariat de l'Union interparlementaire :

5, chemin du Pommier

Case postale 330

CH-1218 Le Grand-Saconnex / Genève, Suisse

Fax : +41 22 919 41 60

Courriel : postbox@ipu.org

Parlement ou organisation :

	Nom de famille (M./Mme/Mlle)	Prénom(s)	Titres ou fonctions au sein de l'UIP (par ex. Président de Groupe, Chef de délégation)	Titres ou fonctions au sein du Parlement national ou de l'Organisation (par ex. Président, membre de Commission)	Parti politique	Courriel
1.						
2.						
3.						

	Nom de famille (M./Mme/Mlle)	Prénom(s)	Titres ou fonctions au sein de l'UIP (par ex. Président de Groupe, Chef de délégation)	Titres ou fonctions au sein du Parlement national ou de l'Organisation (par ex. Président, membre de Commission)	Parti politique	Courriel
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						

Secrétaires et conseillers

	Nom de famille (M./Mme/Mlle)	Prénom(s)	Titres ou fonctions au sein de l'UIP (par ex. Secrétaire de Groupe, membre de l'ASGP)	Titres ou fonctions au sein du Parlement national ou de l'Organisation (par ex. Secrétaire général)	Courriel
1.					
2.					
3.					
4.					

Personnes accompagnantes

	Nom de famille (M./Mme/Mlle)	Prénom(s)	Accompagnant (nom du délégué)
1.			
2.			
3.			

Date : _____ Signature : _____



FORMULAIRE DE PRE-INSCRIPTION DES ORATEURS

DEBAT GENERAL SUR LE THEME

L'UIP A 125 ANS : RENOUVELER NOTRE ENGAGEMENT AU SERVICE DE LA PAIX ET DE LA DEMOCRATIE

(POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR)

PARLEMENT OU ORGANISATION _____

	Veillez entourer le titre de civilité correspondant	Nom	Prénom (s)	L'intéressé(e) préside-t-il (elle) le Parlement ?
1.	M. / Mme			Oui / Non
2*	M. / Mme			Oui / Non



*Seuls les parlements membres de l'UIP et les Membres associés ont droit à un second orateur.

DATE : **SIGNATURE :**

Veillez remplir ce formulaire et le retourner jusqu'à 18 heures (heure suisse) le 10 mars 2014 au plus tard au Secrétariat de l'UIP par :

Fax : + 41 22 919 41 60 ou courriel : postbox@ipu.org